



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 27 septembre 2021 (18h30)
Salle l'aparté- Roiffieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	38
Votants	:	49
Convocation et affichage	:	20/09/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur François CHAUVIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Denis HONORE, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Dominique MAZINGARBE, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Simon PLENET, William PRIOLON, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Christian FOREL (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Laurent MARCE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Yves FRAYSSE), Pascal PAILHA (pouvoir à René SABATIER), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Camille JULLIEN, Denis NEIME, Martine OLLIVIER, Yves RULLIÈRE.

CC-2021-318 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ACTION COEUR DE VILLE - MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE ET VITRINE.

Rapporteur : Monsieur Damien BAYLE

Par délibération en date du 26 novembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la modification du règlement d'attribution des aides au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente et vitrine qui avait été approuvé par le Conseil Communautaire par délibération du 14 décembre 2017. Ce règlement s'inscrit dans le règlement cadre régional et plus largement dans la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a modifié en date du 22 janvier 2021 son règlement d'aide au développement des entreprises du commerce de l'artisanat et des services avec point de vente et vitrine.

Dans l'objectif de se mettre en cohérence avec le règlement de la Région et dans le but de renforcer le dispositif en faveur de la redynamisation des centres-bourgs et des centres-villes du territoire, des modifications sont apportées au règlement du dispositif piloté par Annonay Rhône Agglo.

L'élaboration de ces modifications a fait l'objet d'un travail préparatoire par le comité de pilotage du dispositif. Elles portent sur :

- les entreprises éligibles, afin d'étendre le dispositif aux activités paramédicales notamment les opticiens et audioprothésistes,
- la procédure d'instruction, à présent uniquement pilotée par la Direction de l'Economie d'Annonay Rhône Agglo étant donné que les chambres consulaires ne sont plus missionnées par la Région pour le montage des dossiers de demandes de subvention,
- la validité de la subvention, afin de spécifier qu'en cas de revente du bien subventionné dans un délai de 2 ans, la structure bénéficiaire s'engage à reverser la subvention perçue à Annonay Rhône Agglo au prorata temporis.

Le présent règlement annule et remplace le règlement jusqu'alors en vigueur.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° CC-2017-483 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017 approuvant la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques

VU la délibération n° CC-2017-484 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017 approuvant le règlement d'attribution des aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente et vitrine

VU la délibération n° 1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional en date des 15 et 16 décembre 2016, relative au « Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 et ses premières décisions de mise en œuvre »

VU la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe signée le 5 mars 2018

VU la délibération n° CP-2021-01/04-1-4783 de la Commission Permanente du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes en date du 22 janvier 2021 modifiant le règlement « Solution Région Performance Globale – Financer mon investissement commerce et artisanat »

VU le projet de règlement modifié d'attribution des aides aux TPE avec point de vente, ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet de règlement ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait à Davézieux le : 30/09/21
Affiché le : 04/10/21
Transmis en sous-préfecture le : 04/10/21
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210927-24578-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET